

## ANNEXE 45-509A1

### DOCUMENT D'OFFRE À L'INTENTION DES CORPORATIONS ET DES COOPÉRATIVES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

#### **Instructions générales pour remplir l'annexe 45-509A1**

1. Rédigez le document d'offre de manière à ce qu'il soit facile à lire et à comprendre. Soyez concis et utilisez un langage clair et simple. Évitez les termes techniques. Si des termes techniques sont nécessaires, donnez des définitions ou expliquez-les.
2. Dans l'ordre indiqué dans l'annexe 45-509A1, fournissez les détails des éléments requis par le document d'offre. Omettez les éléments qui ne s'appliquent pas.
3. Les instructions pour la préparation du document d'offre sont en italique et entre crochets. Il ne faut pas inclure ces instructions générales, ou toute autre instruction particulière décrite ci-dessous, dans le document d'offre définitif.
4. Les informations entre guillemets doivent être incluses dans le document d'offre. Veuillez supprimer les guillemets lors de la copie de ces informations dans le document d'offre.
5. Faire une fausse déclaration dans le document d'offre constitue une infraction. Cela vaut à la fois aux informations requises par le formulaire et aux informations supplémentaires fournies.

**Date :** [date de l'attestation]

#### **La CDEC :**

Nom	
Adresse du siège social	
Adresse de l'entreprise principale	
N° de téléphone	
Personne-ressource et poste occupé	
Adresse électronique	
Adresse URL du site Web	
N° de télécopieur	
Date de clôture de l'exercice (jour/mois)	

**L'opération de placement :**

Titres émis	
Prix unitaire du titre	
Montant minimum de la souscription par acheteur	
Nombre minimum d'actions émises	<i>[S'il n'y a pas de minimum, indiquez en caractères gras : « <b>Il n'y a pas de minimum</b> ».]</i>
Produit total si le seuil minimum de vente d'actions est atteint	
Nombre maximum d'actions émises	
Produit total si toutes les actions sont vendues	
Nombre minimum d'investisseurs requis	
Modalités de paiement	
Date(s) de clôture proposée(s)	

**Mises en garde**

*[Veuillez inclure les déclarations qui suivent en gras.]*

**« Conséquences fiscales**

**Ces titres ont d'importantes conséquences fiscales. Consultez la rubrique 6.**

**Restrictions à la revente**

**La revente de vos titres est assujettie à des restrictions. Consultez la rubrique 10.**

**Droits des acheteurs**

**Vous avez deux jours ouvrables pour annuler votre contrat d'achat de ces titres. Si le document d'offre contient de l'information fautive ou trompeuse, vous avez le droit d'introduire une action en dommages-intérêts, ou vous pouvez demander l'annulation du contrat. Consultez la rubrique 11.**

**Ni la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (la Commission) ni le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'ont évalué, examiné ou approuvé la qualité de ces actions ni étudié le document d'offre. Il s'agit d'un placement risqué. »**

*[Si la CDEC est un fonds d'investissement, veuillez inclure la mention suivante en gras.]*

**« AVERTISSEMENT : Contrairement à la plupart des fonds d'investissement, ce fonds ne sera pas tenu d'être conforme aux exigences relatives à un gestionnaire de fonds d'investissement pourvu qu'il soit conforme à la Règle locale 45-509 sur les *corporations et coopératives de développement économique communautaire*. D'autres fonds d'investissement doivent être régis par un gestionnaire de fonds d'investissement inscrit afin d'offrir aux investisseurs un degré de protection qui n'est pas présent dans le placement dont il est ici question. Lorsque des investisseurs achètent ou possèdent des actions dans ce fonds, ils doivent savoir qu'ils ne disposeront pas des protections offertes par les exigences et les normes imposées aux gestionnaires de fonds d'investissement en vertu de la législation en matière des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, notamment celles de :**

- satisfaire aux exigences en matière d'expérience et de formation;
- satisfaire aux exigences en matière de déclaration pour les fonds d'investissement;
- retenir les services d'un chef de la conformité;
- maintenir un fonds de roulement minimum;
- maintenir des niveaux précis d'assurance ou de cautionnement;
- se soumettre aux examens de conformité de la Commission. »

### Rubrique 1 : Emploi des fonds disponibles

**1.1 Fonds** – [Veuillez inclure la mention et le tableau suivants pour fournir des informations sur les fonds amassés dans le cadre de l'opération de placement. Si la CDEC prévoit ajouter des sources de financement supplémentaires aux fonds disponibles afin d'atteindre son objectif principal de mobilisation de fonds, vous devez fournir des renseignements sur chaque source de financement.]

« Les fonds disponibles dans le cadre de l'opération de placement sont les suivants : »

		Si le seuil minimum est atteint	Si tous les titres sont vendus
A.	Montant visé par cette opération de placement	\$	\$
B.	Frais juridiques et comptables	\$	\$
C.	Frais administratifs et autres dépenses	\$	\$
D.	Fonds disponibles : $D = A - (B+C)$	\$	\$
E.	Sources de financement supplémentaires requises	\$	\$
F.	Total : $F = D+E$	\$	\$

**1.2 Emploi des fonds disponibles** – [Veuillez inclure la mention et le tableau suivants pour fournir une ventilation détaillée de l'utilisation qui sera faite des fonds disponibles par la CDEC, en ordre d'importance. Si la CDEC a un fonds de roulement déficitaire, indiquez, le cas échéant, les fonds disponibles devant être portés au fonds de roulement déficitaire.]

« Les fonds amassés dans le cadre de l'opération de placement seront employés comme suit : »

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, en ordre d'importance	Dans l'hypothèse où le seuil minimum est atteint	Dans l'hypothèse où tous les titres sont vendus
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
<b>Total : égal à la rangée F du tableau des fonds ci-dessus</b>	\$	\$

[Veuillez inclure la déclaration suivante, dûment modifiée.]

« Le produit du placement [satisfait/ne satisfait pas] aux besoins de trésorerie de la CDEC pour les 12 prochains mois, et il [sera/ne sera pas] nécessaire de recueillir des fonds supplémentaires. »  
[Indiquez la source des fonds supplémentaires, le cas échéant.]

**1.3 Réaffectation** – [Les fonds disponibles doivent servir aux fins indiquées dans le document d’offre. Le conseil d’administration ne peut réaffecter les recettes à d’autres usages que pour des motifs commerciaux valables. Tous les fonds doivent être utilisés en conformité avec la Loi sur le crédit d’impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.]

[Si les fonds disponibles doivent être réaffectés, veuillez inclure la déclaration qui suit.]

« Nous avons l’intention d’utiliser les fonds disponibles comme indiqué dans le document d’offre. Nous ne réaffecterons les fonds que pour des motifs commerciaux valables et en conformité avec la *Loi sur le crédit d’impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*. »

## **Rubrique 2 : Activités de la CDEC**

**2.1 Structure** – [Indiquez le type de structure adoptée par la CDEC, la loi en vertu de laquelle elle est constituée en société, prorogée ou organisée ainsi que la date de constitution, de prorogation ou d’organisation. Vous pouvez inclure un organigramme si cela est utile pour décrire la structure.]

**2.2 Nos activités** – [Décrivez les activités de la CDEC. La description doit être suffisamment détaillée pour permettre à un acheteur potentiel de prendre une décision d’investissement éclairée. Cette description peut faire état des principaux produits et services, des activités, du marché, des plans et des stratégies de marketing et de la concurrence actuelle et éventuelle de la CDEC.]

**2.3 Développement des activités** – [Décrivez de façon générale le développement des activités de la CDEC, au moins au cours des deux plus récents exercices terminés et de toute période ultérieure. Veuillez inclure les faits marquants ou les conditions qui ont déterminé (favorablement ou non) son développement.]

### **2.4 Objectifs à court terme et comment nous entendons les atteindre**

- (a) [Décrivez de manière suffisamment détaillée les objectifs opérationnels à court terme de la CDEC pour les 12 prochains mois.]
- (b) [Veuillez inclure le tableau suivant pour décrire chaque fait déterminant et indiquez comment la CDEC entend atteindre ses objectifs opérationnels au cours des 12 prochains mois. Expliquez comment les fonds provenant de l’opération de placement serviront à atteindre ces objectifs opérationnels.]

Ce que nous devons faire et comment nous allons le faire	La date d'achèvement prévue (si vous ne la connaissez pas, le nombre de mois nécessaires pour atteindre ces objectifs)	Notre coût pour réaliser le projet
		\$
		\$
		\$
		\$

**2.5 Objectifs à long terme** – *[Décrivez les objectifs à long terme de la CDEC (par exemple, les objectifs pour les 2 à 3 années à venir), chaque fait déterminant qui doit se produire pour atteindre ces objectifs, la période précise au cours de laquelle chaque fait est censé se produire, et les coûts liés à chacun.]*

**2.6 Insuffisance de fonds** – *[Indiquez, le cas échéant, que les fonds amassés dans le cadre de l'opération de placement pourraient ne pas être ou ne seront pas suffisants pour réaliser tous les objectifs proposés de la CDEC et que l'obtention d'une autre source de financement demeure incertaine. Si un autre arrangement financier a été conclu (par exemple, subventions, prêts, dons), indiquez le montant, la source et toutes les conditions à remplir.]*

**2.7 Politique relative à la distribution des dividendes** – *[Veuillez fournir les détails de la politique de la CDEC relative aux dividendes. S'il n'y en a pas, veuillez le préciser. Veuillez inclure une description détaillée des dividendes et autres distributions payés par la CDEC à ses détenteurs de titres au cours des cinq dernières années.]*

**2.8 Contrats importants** – *[Indiquez les dispositions maîtresses de tous les contrats importants auxquels la CDEC est actuellement partie (par exemple, les contrats de location, les contrats de service, les contrats des fournitures essentielles, les contrats de gestion).]*

**Rubrique 3 : Intérêts des administrateurs, des gestionnaires, des promoteurs et des détenteurs principaux**

**3.1 Rémunération et participation** – *[Veuillez fournir dans le tableau suivant l'information demandée sur chaque administrateur, dirigeant, promoteur ou détenteur principal de la CDEC (c.-à-d. chaque personne qui détient, directement ou indirectement, au moins 10 % des titres avec droit de vote, toutes catégories confondues, ou qui exerce une emprise sur ceux-ci). Si la CDEC n'a pas terminé son premier exercice, indiquez toute rémunération versée depuis sa création.]*

Nom et résidence principale du détenteur de titres	Poste occupé par le détenteur de titres et date d'entrée en fonction	Rémunération versée par la CDEC : au cours du dernier exercice et rémunération prévue pour l'exercice courant	Titres détenus (nombre, % et type) à l'atteinte du seuil minimum de l'opération de placement	Titres détenus (nombre, % et type) à la vente de tous les titres visés par l'opération de placement

**3.2 Expérience des gestionnaires** – [À l'aide du tableau suivant, indiquez les principaux postes occupés par les administrateurs et les dirigeants ainsi que leur date d'entrée en fonction (mois et année) au cours des cinq dernières années. Indiquez également, pour chaque individu, la formation et l'expérience professionnelle pertinentes acquises dans une entreprise similaire à celle de la CDEC et donnez des détails sur toute formation ou expérience acquise auprès d'autres CDEC.]

Nom	Profession principale et formation et expérience pertinentes

**3.3 Conflits d'intérêts** – [Décrivez toute relation personnelle (lien de parenté, lien conjugal, etc.) qui existe entre les dirigeants, les administrateurs, le personnel clé, les promoteurs et les détenteurs principaux. S'il n'y en a pas, veuillez le préciser.]

[Indiquez si la CDEC a adopté une politique en matière de conflits d'intérêts, à qui elle s'applique, et décrivez comment les conflits potentiels sont gérés.]

**3.4 Litiges, amendes ou sanctions, interdictions d'opérations sur valeurs et faillites** – [Pour chaque personne inscrite à la rubrique 3.1, ou pour la CDEC, le cas échéant, indiquez si :

- a) elle a déjà plaidé coupable ou été reconnue coupable :

- (i) d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel en vertu du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46) du Canada,
  - (ii) d'une infraction quasi criminelle dans un territoire du Canada ou un territoire étranger,
  - (iii) d'un délit ou acte délictueux grave en vertu de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays,
  - (iv) d'une infraction aux termes de la législation pénale de tout autre territoire étranger;
- b) elle fait ou a fait l'objet d'une décision (d'interdiction d'opérations ou autre), d'un jugement, d'un décret, d'une sanction ou d'une pénalité administrative imposés par un organisme gouvernemental, un organisme administratif, un organisme d'autoréglementation, un tribunal civil ou un tribunal administratif du Canada ou d'un territoire étranger au cours des dix dernières années relativement à sa participation à une activité professionnelle dans le secteur bancaire, des valeurs mobilières, des assurances ou autres services financiers ou services à la consommation;
- c) elle fait ou a fait l'objet d'une procédure de mise en faillite ou d'insolvabilité;
- d) elle est administratrice ou dirigeante d'un émetteur qui fait ou a fait l'objet d'une procédure visée aux alinéas a), b) ou c) ci-dessus.]

#### **Rubrique 4 : Structure de capitaux propres**

**4.1 Structure de capitaux propres** – [Veuillez inclure la mention et le tableau suivants pour fournir les informations requises sur les titres en circulation de la CDEC (y compris les options, les bons de souscription et autres titres convertibles en actions). Si nécessaire, ajoutez des notes au tableau pour décrire les clauses substantielles des titres.]

« Le tableau suivant décrit les titres en circulation de la CDEC. »

<b>Description du titre</b>	<b>Nombre de titres pouvant être émis par la CDEC selon ses règlements administratifs et ses actes constitutifs</b>	<b>Valeur totale (\$) et nombre de titres émis et en circulation au [insérer une date ne précédant pas de plus de 30 jours la date du document d'offre]</b>	<b>Valeur totale (\$) et nombre de titres en circulation à l'atteinte du seuil minimum de l'opération de placement</b>	<b>Valeur totale (\$) et nombre de titres en circulation à la vente de tous les titres visés par l'opération de placement</b>
<i>(Actions privilégiées)</i>				
<i>(Actions ordinaires)</i>				
<i>Autres</i>				

**4.2 Ventes antérieures** – [Si la CDEC a émis des actions de la catégorie offerte dans le cadre du document d'offre au cours des 12 derniers mois, veuillez remplir le tableau suivant :]

Date d'émission	Type de titre émis	Nombre de titres émis	Prix unitaire du titre	Produit total

#### **Rubrique 5 : Titres visés par l'opération de placement**

**5.1 Conditions** – [Décrivez les clauses substantielles des titres visés par l'opération de placement, notamment :

- a) le droit de vote ou les restrictions imposées au droit de vote,
- b) le droit de rachat,
- c) le taux des dividendes,
- d) les droits en cas de dissolution,
- e) tout autre droit substantiel.]

#### **5.2 Procédure de souscription**

- a) [Décrivez comment un acheteur peut souscrire les titres, et précisez le nom d'une personne-ressource et le mode de paiement.]
- b) [Insérez la mention.]  
« La contrepartie sera détenue en fiducie pour l'acheteur et mise à la disposition de la CDEC seulement après la satisfaction des conditions de clôture décrites ci-dessous et la clôture de l'opération de placement. »
- c) [Insérez la mention.]  
« Les conditions de la clôture initiale de l'opération de placement sont les suivantes :
  - (i) la CDEC a reçu le montant minimum de [insérez le montant] \$ fixé par l'opération de placement;
  - (ii) tous les contrats importants ont été signés, et tous les consentements importants de tierces parties ont été obtenus;
  - (iii) tout document d'agrément nécessaire et obligatoire selon la *Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises* et ses règlements d'application et toute autre loi applicable a été obtenu et est en vigueur, notamment :
    - A. une lettre de non-objection du directeur général qui n'a pas été révoquée ultérieurement à sa date d'émission,
    - B. un certificat d'enregistrement qui n'a pas expiré ni été révoqué par le ministère des Finances;
  - (iv) au moins trois actionnaires ont procédé à une souscription. »



### 5.3 Non-respect des conditions de clôture

*[Insérez la mention.]*

« Si le seuil minimum de l'opération de placement n'a pas été atteint et si toutes les autres conditions de clôture initiale n'ont pas été remplies à la date de clôture, à moins que le directeur général n'ait accordé une prolongation de délai, l'opération de placement sera retirée, et le produit total de la souscription, sans les intérêts, sera remis aux souscripteurs dans les 30 jours suivant la date de clôture. »

### 5.4 Opérations de placement concomitantes

*[Si la CDEC propose le placement de titres en vertu d'une dispense de prospectus autrement que par le biais d'une émission déterminée, veuillez fournir une description détaillée de l'opération de placement.]*

## Rubrique 6 : Considérations en matière d'impôt sur le revenu au Canada

### 6.1 *[Insérez la mention]*

« Ce commentaire est de nature générale uniquement et n'est pas destiné à servir de conseil fiscal à un investisseur particulier. Vous devriez consulter vos propres conseillers professionnels pour obtenir des conseils sur les conséquences fiscales qui s'appliquent à votre situation. »

**6.2** *[Si les conséquences fiscales sont un aspect important des titres offerts, veuillez fournir un résumé des principales conséquences fiscales pour les investisseurs. Indiquez le nom et l'adresse des conseillers professionnels, le cas échéant, qui ont participé à la préparation de la réponse à la présente rubrique. Si aucun conseiller professionnel n'a été consulté, veuillez inclure la mention qui suit.]*

« Aucun conseiller professionnel n'a participé à la rédaction de la déclaration sur les considérations fiscales. »

## Rubrique 7 : Promoteurs

### 7.1 *[Veuillez inclure la mention et le tableau suivants.]*

« Les personnes suivantes sont autorisées à vendre des actions dans le cadre de l'opération de placement. »

Nom	Adresse	Numéro de téléphone d'affaires	Adresse électronique

## Rubrique 8 : Facteurs de risque

**8.1** *[Veuillez inclure la mention suivante et énumérez les risques les plus importants pour un investisseur dans cette opération de placement (par exemple, les types de risques courants comprennent le risque d'investissement, le risque lié à l'émetteur, le risque lié au secteur, etc.).]*

« Voici, en ordre d'importance, les facteurs de risque que la CDEC considère comme étant les risques les plus importants pour un investisseur dans cette opération de placement : »

- 
- 
- 
- 
- 
- 

## **8.2** *[Insérez la mention.]*

« De plus, les investisseurs potentiels doivent tenir compte des facteurs de risque énumérés ci-dessous avant d'acheter les actions offertes :

- Les actions sont de nature spéculative. Un placement convient uniquement aux investisseurs qui sont prêts à placer leurs fonds pendant au moins quatre ans et qui sont en mesure d'essayer une perte partielle ou totale de leurs placements et de leur crédit d'impôt.
- Il n'existe pas de marché organisé par lequel les actions peuvent être vendues. Les investisseurs peuvent donc éprouver des difficultés, voire l'impossibilité, de vendre leurs actions.
- La revente des actions est assujettie à des restrictions. Pour les connaître, consulter la rubrique 10.
- La CDEC peut ne pas atteindre un niveau de rentabilité permettant le versement de dividendes. Les investisseurs ne doivent pas compter sur un quelconque rendement de ces actions.
- La législation fiscale peut être sujette à modification.
- Les investisseurs qui encaissent leurs titres avant la période minimale de quatre ans perdront une partie ou la totalité de leur crédit d'impôt. »

## **Rubrique 9 : Obligations de déclaration**

### **9.1** *[Insérez la mention.]*

« La CDEC remettra à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Commission) et au ministère des Finances, et enverra aux détenteurs de titres, des états financiers annuels et, dans certains cas, un avis relatif à des événements déterminés, ce dernier devant être envoyé dans les dix jours suivant la date à laquelle ledit événement s'est produit. »

*[Indiquez tout autre document requis par la législation régissant la CDEC, les actes constitutifs ou autres documents en vertu desquels la CDEC est organisée, qui seront envoyés aux acheteurs sur une base annuelle ou continue.]*

## **Rubrique 10 : Restrictions à la revente**

### **10.1** *[Insérez la mention.]*

« Ces titres seront soumis à un certain nombre de restrictions à la revente en vertu de la Norme canadienne 45-102 sur la *revente de titres*, y compris une restriction sur la négociation de ces titres. Jusqu'à l'expiration de la restriction à la négociation, vous ne pourrez pas négocier les titres, sauf si vous vous conformez à une dispense des exigences de prospectus et d'inscription prévues par la législation sur les valeurs mobilières.

Les titres émis par une coopérative peuvent être soumis à d'autres restrictions à la revente en vertu de la législation sur les coopératives et des règlements administratifs de la coopérative. »

### **10.2** *[Insérez la mention.]*

« Selon la *Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*, toute personne qui aliène une action ayant fait l'objet d'un crédit d'impôt dans les quatre ans suivant son acquisition est tenue de rembourser au ministère des Finances la somme dudit crédit d'impôt et, le cas échéant, des intérêts exigibles, ou tout autre montant inférieur déterminé conformément aux règlements de cette loi. »

## **Rubrique 11 : Droits de l'acheteur**

*[Insérez ces mentions.]*

« L'achat de ce titre vous confère des droits, dont certains sont décrits ci-après. Consultez un avocat pour vous renseigner sur vos droits.

- Droit d'annulation dans les deux jours qui suivent – Il vous est possible d'annuler le contrat d'achat des titres. Pour ce faire, vous devez nous informer par écrit de votre intention au plus tard à minuit le deuxième jour ouvrable suivant :
  - a) la réception par la CDEC de la convention de souscription dûment remplie;
  - b) le jour où la CDEC vous a informé d'une modification du document d'offre.
  
- Recours statuaire en cas d'information fausse ou trompeuse – Si le présent document d'offre comprend de l'information fausse ou trompeuse, vous avez le droit d'intenter une action en justice :
  - a) contre [nom de la CDEC] dans le but d'annuler le contrat d'achat des actions;
  - b) en dommages-intérêts contre [nom de la CDEC], tous ses administrateurs en date du présent document d'offre et tous les signataires du document d'offre.

Vous pouvez exercer ces droits d'action même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, sachez que les personnes et les sociétés contre lesquelles vous exercez votre droit d'action sont en mesure de se défendre par divers moyens, surtout si vous étiez au courant de l'information fausse ou trompeuse au moment de l'achat des titres.

Si vous comptez vous prévaloir de votre droit d'intenter une action en vertu des alinéas a) ou b) susmentionnés, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts. Vous devez entamer votre action visant l'annulation du contrat dans les 180 jours suivant la date de la transaction qui a donné lieu à la cause d'action. S'il s'agit d'une action en dommages-intérêts, vous devez l'entamer un an après avoir été initialement informé des faits donnant lieu à la cause d'action, ou six ans après la date de l'opération ayant donné lieu à la cause d'action, selon la première de ces éventualités. »

## **Rubrique 12 : Matériel promotionnel**

*[Insérez la mention.]*

« Tous les documents promotionnels relatifs à chaque opération de placement au titre du présent document d'offre, y compris ceux préparés après la date du présent document d'offre, sont intégrés par renvoi à ce document d'offre et sont réputés en faire partie. »

## **Rubrique 13 : États financiers**

*[Veuillez inclure dans le document d'offre, juste avant la page d'attestation, tous les états financiers requis.]*

## **Rubrique 14 : Date et attestation**

*[Insérez la mention suivante à la page d'attestation du document d'offre.]*

**« Le présent document d'offre ne contient aucune information fausse ou trompeuse. »**

« Daté à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_(date) »

*[L'attestation doit être signée par toutes les personnes suivantes :]*

- *Le chef de la direction (ou une personne agissant à un titre similaire si la CDEC n'a pas un chef de la direction);*
- *Le chef des finances (ou une personne agissant à un titre similaire si la CDEC n'a pas un chef des finances);*
- *deux administrateurs de la CDEC, autres que les personnes ci-dessus, qui ont l'autorisation de signer au nom du conseil d'administration.]*